SENATE
COMMITTEES DIRECTORATE



SÉNAT
DIRECTION DES COMITÉS

CANADA

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le mardi 29 septembre 2026
(20)

[*Français*]

Le Comité permanent du Règlement, de la procédure et des droits du Parlement se réunit aujourd'hui, à 9 h 30, dans la pièce B30 de l'édifice du Sénat du Canada, sous la présidence de l'honorable Peter Harder, c.p. (président).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Ataullahjan, Batters, Burey, Downe, Harder, c.p., Petitclerc, Ringuette, Saint-Germain, Surette, Wells (*Alberta*), Youance et Yussuff (12).

Autres sénateurs présents : Les honorables sénateurs Miville-Dechêne et Tannas (2).

Participent à la réunion : François Delisle et Dana Philips, analystes, Bibliothèque du Parlement.

Conformément à l'article 12-7(2)a) du Règlement, le comité poursuit son étude des amendements possibles au Règlement. (Sujet : Projets de loi d'intérêt public du Sénat)

TÉMOINS :

L'honorable sénatrice Julie Miville-Dechêne;

L'honorable sénateur Scott Tannas;

Daniel Charbonneau, directeur des affaires parlementaires, Bureau de l'honorable sénateur Scott Tannas;

Me Julie Wellington, légiste et conseillère parlementaire, Sénat du Canada;

Me André Clair, conseiller parlementaire, Sénat du Canada.

Les honorables sénateurs Miville-Dechêne et Tannas, et Daniel Charbonneau font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

À 10 h 24, la séance est suspendue.

À 10 h 25, la séance reprend.

Julie Wellington et André Clair font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

A 11 h 05, conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 18 juin 2026, le comité entreprend son examen du cas de privilège concernant la fuite de renseignements relatifs au premier rapport du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir.

Le comité discute d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs).

Après débat, l'honorable sénatrice Ringuette propose que le comité poursuive son étude des amendements possibles au Règlement en ce qui concerne les projets de loi d'intérêt public du Sénat lors de sa réunion du 6 octobre, et que l'honorable sénatrice Wallin, les coprésidents du Comité mixte spécial sur l'aide médicale à mourir et les cogreffiers de ce comité soient invités à comparaître au sujet de cas de privilège le 20 octobre.

Après débat, la motion, mise aux voix au moyen d'un vote à main levée, est adoptée.

À 11 h 14, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Céline Ethier